

Image not found or type unknown



Victime d'un incendie la mairie refuse de me reloger

Par **GUSTO**, le **25/02/2010** à **20:44**

Bonjour,

Victime d'un incendie alors que je suis locataire d'un appartement, je souaiterai savoir si mon propriétaire a une obligation de me reloger.

L'origine du feu se situe chez mon voisin. Seul les chambres ont été épargnées.

Je précise que mon propriétaire est u particulier.

Existe t-il une obligation de relogement soit par la mairie soit par la région ou par la préfecture?

Merci de votre réponse

Cordialement